



RÔLE TRIENNAL, 2<sup>e</sup> ANNÉE

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par le soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général de la Municipalité de Saint-Pacôme

**QUE** le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2025, 2026 et 2027 de la Municipalité de Saint-Pacôme a été déposé, par voie électronique, le 15 septembre 2025.

**QUE** toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de la Municipalité de Saint-Pacôme, ledit rôle.

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2026.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 201-2017 de la MRC de Kamouraska, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 201-2017 sont disponibles sur le site Internet de la MRC à l'adresse : <http://mrckamouraska.com/> dans la section « Espace citoyen », sous l'onglet « Rôle d'évaluation », ainsi qu'à la Municipalité de Saint-Pacôme à l'adresse suivante : 7, rue Caron, Saint-Pacôme, Qc G0L 3X0.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Kamouraska à l'attention de Madame Catherine Langlois, directrice générale à l'adresse suivante : 235, rue Rochette, Saint-Pascal, Qc G0L 3Y0.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

**DONNÉ** à Saint-Pacôme, ce 15<sup>e</sup> jour de septembre 2025.

Louis-Philippe Caron, directeur général  
et greffier-trésorier